

SACD

rapport annuel
pour l'exercice 2005

SOMMAIRE

Editorial du président et du directeur généralp. 1

Conseil d'administration et commissions 2005 / 2006p. 2

1 **Fonctionnement et vie sociale de la SACD en 2005**p. 3
Une société gérée par et pour les auteurs
Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir
Une gestion rigoureuse et rééquilibrée

2 **Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger**p. 9
Les actions politiques : en France, en Europe et à l'international
Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire
Contributions techniques et coopérations internationales

3 **Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD**p. 13
La mission économique : perceptions et répartitions en 2005
La mission sociale : dossiers importants en 2005, actions permanentes
La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

4 **Les chiffres 2005 de la SACD**p. 23
Statistiques de perceptions et répartitions
Compte de gestion des activités sociales et culturelles
Compte de gestion
Bilan
Liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives

Editorial du président et du directeur général

En 2006 votre assemblée générale verra pour la première fois la mise en application des nouvelles dispositions statutaires qui prévoient un vote par correspondance ouvert à tous les membres et permettront ainsi une plus large participation aux décisions ainsi qu'aux élections.

Mais rien ne remplace le contact direct et nous espérons que vous serez encore plus nombreux à participer à l'assemblée générale et à venir dialoguer avec le conseil d'administration et la direction générale.

L'année écoulée a été bien remplie et votre société a poursuivi sa mutation afin d'améliorer les services rendus aux auteurs et d'optimiser la gestion de leurs droits.

Depuis son ouverture en juin 2005, le pôle Auteurs a fortement amélioré la qualité de l'accueil et le vif succès qu'il rencontre témoigne de sa nécessité.

D'autres importantes modifications de structure interne ont été mises en place et la nécessaire réforme de l'informatique se poursuit selon le calendrier prévu. L'objectif à tous les niveaux est de rationaliser la gestion, de simplifier les procédures et d'utiliser aux mieux les nouvelles technologies dans le but de consacrer les moyens de la société à l'amélioration des revenus des auteurs et à la défense de leurs droits.

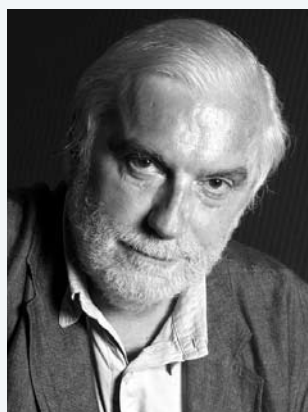
Les réformes entreprises sont nombreuses et leur succès passe par l'adhésion des auteurs et donc par des discussions préalables approfondies permettant d'aboutir à un large consensus comme en témoigne l'importante réforme du barème de répartition des droits des œuvres audiovisuelles soumis à votre approbation.

La SACD doit conserver la force qui lui vient de la participation active des auteurs à ses instances de décision et de contrôle, tout en modernisant ses outils de gestion et en se dotant des moyens de suivre précisément la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée. Mais elle doit surtout, dans un monde en plein bouleversement, anticiper les évolutions et convaincre de la nécessité de renforcer les droits des auteurs, car c'est le respect de ces droits qui garantit notre diversité culturelle.

Les récents débats législatifs ont en effet montré que rien n'est jamais acquis et qu'au nom des évolutions technologiques, des droits des consommateurs, et faute de courage politique, les droits des auteurs sont toujours menacés d'affaiblissement, voire d'expropriation.

Aujourd'hui, plus que jamais **le droit d'auteur est un combat pour la création.**

Francis Girod, Président
Pascal Rogard, Directeur Général



Francis Girod



Pascal Rogard

Conseil d'administration

- **Président :**
Francis Girod (de l'Institut)
- **Vice-présidents :**
Louise Doutreligne, première vice-présidente, théâtre
Sophie Deschamps, télévision
Jacques Fansten, cinéma
Jean Prodromides (de l'Institut), musique
Christian Rullier, théâtre
- **Administrateurs délégués :**
Philippe Goudard, arts du cirque
Benjamin Legrand, animation
Frédéric Michelet, arts de la rue
Yves Nilly, radio
Karine Saporta, danse
Georges Werler, mise en scène
- **Action sociale :**
Benjamin Legrand, télévision
Georges Werler, mise en scène
- **Prix :**
Luc Béraud, télévision
Joëlle Goron, télévision
- **Administrateurs :**
Luc Béraud, télévision
Louis Dunoyer de Segonzac, musique
Jean-Paul Farré, théâtre
Robert Favreau, président du comité Canadien
Joëlle Goron, télévision
Jean-Claude Grumberg, théâtre
Victor Haïm, théâtre
Laurent Heynemann, cinéma
Caroline Huppert, télévision
Luc Jabon, président du Comité belge
Nicole Jamet, télévision
Marie-Anne Le Pezennec, télévision
Jean-Louis Lorenzi, télévision
Dominique Probst, musique
Michel Sibra, télévision
Alain Scoff, télévision
Bertrand Tavernier, cinéma

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit en moyenne deux fois par mois et décide – en accord avec le président et le directeur général – tous deux co-gérants, de la politique de la Société.

Commission de contrôle du budget

- **Président :**
Franck Philippon, audiovisuel
- **Vice-présidente :**
Christiane Spièro, audiovisuel
- **Membres :**
Bruno Allain, spectacle vivant
Jean-Marc Auclair, audiovisuel
Nelly Kaplan, audiovisuel
Alain Krief, audiovisuel
Annabelle Perrichon, audiovisuel
Frédérique Topin, audiovisuel
José Valverde, spectacle vivant

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

Commission du droit de communication

- **Président :**
Eric Kristy, audiovisuel
- **Membres :**
Charles Charras, spectacle vivant
Raphaël Delpard, audiovisuel
Corinne Elizondo, audiovisuel
Dominique Lancelot, audiovisuel
Dominique Paquet, spectacle vivant

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée

Comité belge

- **Président :**
Luc Jabon, audiovisuel
- **Vice-présidents :**
Paul Emond, dramatique, lyrique
Paul Pourveur, audiovisuel
Vincent Lannoo, audiovisuel
- **Membres :**
Bud Blumenthal, chorégraphie
Marijs Boulogne, mise en scène
Luc Dumont, dramatique, lyrique
Jean-Luc Goossens, cinéma, télévision
Bernard Halut, cinéma, télévision
Micheline Hardy, dramatique, lyrique
Margarete Jennes, dramatique, lyrique
Stefan Liberski, télévision, cinéma
Xavier Lukomski, dramatique, lyrique
Alok Nandi, multimédia
Pascale Tison, radio
Laurent Van Wetter, dramatique, lyrique

Comité canadien

- **Président d'honneur :**
Gilles Carle
- **Président :**
Robert Favreau, télévision
- **Vice-président :**
Emile Gaudreault, cinéma
- **Membres :**
Diane Cailhier, télévision
Normand Canac-Marquis, télévision
Guy A. Lepage, télévision
Patrick Lowe, télévision
André Mélançon, cinéma
Maryse Pelletier, scène
Johanne Prigent, cinéma
Patrice Sauvé, télévision
Pierre-Michel Tremblay, télévision

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au conseil d'administration de la Société

Fonctionnement et vie sociale en 2005

Une structure tournée vers l'avenir,
proche des auteurs
et à leur service

1

Une société gérée par et pour les auteurs

■ L'activité des instances statutaires

Ainsi qu'en témoignent les listes qui figurent en page 2, les auteurs sont très impliqués et présents dans la gestion et le contrôle de la SACD.

• En France

En 2005 le Conseil d'administration, suivi à leur niveau par les autres commissions, a poursuivi avec la Direction générale la politique de réformes initiée l'année précédente, afin de rendre la Société plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Sous l'impulsion de Laurent Heynemann, président de la Société jusqu'en Juin 2005, puis de Francis Girod ensuite, Louise Doutreligne assurant une continuité administrative en sa qualité de 1ère Vice Présidente, le travail s'est orienté sur plusieurs axes principaux :

- ✓ la mise en œuvre des modifications statutaires adoptées à l'assemblée générale extraordinaire de Juin 2005 (possibilité de fractionnement des apports, ouverture à tous les associés du vote par correspondance postale et électronique pour les AG)
- ✓ la consolidation de la nouvelle organisation de la Société,
- ✓ la poursuite d'une politique de rééquilibrage de la gestion
- ✓ la mobilisation sur les grands dossiers législatifs (loi sur le droit d'auteur) et institutionnels (convention Unesco sur la diversité culturelle),
- ✓ et sur les problématiques propres à chaque répertoire (notamment la tarification amateurs et professionnels assimilés au spectacle vivant, le barème de répartition, le partage intersocial et les dossiers vidéo et copie privée à l'audiovisuel).

• En Belgique

Le Comité belge, sous la présidence de Paul Pourveur puis de Luc Jabon, et le délégué général pour la Belgique, Frédéric Young, ont déployé en 2005 une intense activité de communication vers les associés résidant en Belgique, notamment en Communauté flamande, ainsi que de nombreux contacts avec la profession, et ont participé activement à tous les débats de politique culturelle lancés en Belgique francophone.

Le comité belge a également mis en œuvre divers programmes d'action culturelle : bourses aux auteurs, actions au sein des festivals, promotion des scénaristes flamands, etc.

Par ailleurs, des négociations avec les diffuseurs et les pouvoirs publics ont permis :

- ✓ le renouvellement de nombreux contrats avec les télé-diffuseurs (RTL, RTBF, BeTV, VT4, TVI),
- ✓ l'ouverture de négociations avec les opérateurs de nouveaux médias – fournisseurs d'accès Internet et téléphonie mobile (Belgacom, Telenet, Coditel, et Proximus).

Enfin, le Comité belge a suivi la transposition en droit belge de la directive européenne sur la Société de l'Information.

• Au Canada

Le comité canadien, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, ont participé au sein du comité tripartite créé en 2004 avec deux syndicats québécois de scénaristes et de réalisateurs à l'élaboration d'une déclaration commune reconnaissant la rémunération des réalisateurs sur les chaînes TV canadiennes. Divers projets d'action culturelle (aides individuelles, partenariats dans les secteurs spectacle vivant et audiovisuel) ont également été mis en œuvre.

■ La réforme statutaire

La réforme qui visait à adapter les statuts de la SACD pour permettre à la Société d'exercer ses missions dans un contexte compatible avec le droit de la concurrence français et européen, a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en Juin 2005.



Le Conseil d'administration
au siège de la Société, rue Ballu. (DR)



Le comité belge et le délégué général pour la Belgique,
Frédéric Young. (DR)



Le comité canadien et la déléguée générale pour le Canada,
Elisabeth Schlittler. (DR)

La possibilité pour les auteurs déjà membres, ainsi que pour les nouveaux adhérents, d'apporter à la SACD de façon distincte – et non plus nécessairement liée – la gestion de leurs œuvres relevant d'une part du spectacle vivant et d'autre part de l'audiovisuel, est entrée en vigueur au 1er janvier 2006. Cette disposition est assortie d'une tarification adaptée en matière de retenue statutaire.

L'ouverture à l'ensemble des associés du vote par correspondance postale et électronique (vote « en ligne ») pour l'élection des candidats aux instances statutaires et pour le vote des résolutions d'assemblée générale, également adoptée dans le cadre de cette réforme des statuts, est mise en œuvre pour la première fois pour l'assemblée générale ordinaire de 2006.

La vitalité de la Société : adhésions et promotions en 2005

■ Les nouveaux auteurs membres

La SACD a accueilli en 2005, 1 553 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 12 % de moins qu'en 2004.

Leur grande majorité est de nationalité française (plus de 81 %), le reste se partageant entre des auteurs belges ou canadiens (4,8 % chacun environ) ou d'autres nationalités, francophones ou non (9 %).

Deux tiers sont des hommes, et en matière d'âge, la tranche des 30-50 ans représente près de 67 % des adhésions de l'année.

Compte tenu des 121 démissions intervenues en cours d'année, la SACD compte au 31/12/2005 43 838 associés (tous grades sociaux confondus).

■ Leur répertoire

Pour 80 % d'entre eux, les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre (52 % au titre du spectacle vivant, 27 % au titre de l'audiovisuel, et 1 % au titre d'œuvres mixtes). Le reste des adhésions nouvelles (20 %) intervient sans œuvres déclarées.

■ Les promotions : les nouveaux sociétaires et sociétaires-adjoints

197 sociétaires-adjoints ont été promus au grade de sociétaire en 2005, dont le nombre au 1er janvier 2006 atteint 3 850 (+ 4,19 % par rapport à 2004).

370 adhérents ont accédé, quant à eux, au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui 3 051 (+ 12,71 % par rapport à 2004).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires entreprises depuis 15 ans ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESSA intervenu en 2001, l'accélération des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir

Société civile gérée par et pour les auteurs, la SACD est aussi une entreprise de plus de deux cent collaborateurs très attachés à la Société et passionnés par leur mission au service des auteurs.

■ La consolidation de la nouvelle organisation

Sous l'impulsion de Pascal Rogard, Directeur général, et de Janine Lorente, Directrice générale adjointe, la nouvelle organisation de la Société, conçue pour :

- améliorer la relation de la SACD avec les auteurs et les utilisateurs du répertoire, en la professionnalisant et en simplifiant les circuits de l'information,
 - améliorer la gestion de la Société en la recentrant, et en harmonisant les procédures pour en accroître l'efficacité,
 - mieux distinguer les missions dans chacun de ces domaines, de façon à positionner plus efficacement la Société dans un environnement de plus en plus concurrentiel,
- s'est mise en place au milieu de l'année 2005 et s'est accompagnée d'une réimplantation plus rationnelle des services.

en savoir plus

Les conditions d'accès au sociétariat :

Pour être admis au grade de **sociétaire** au 1^{er} janvier 2006, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2005 :

- ✓ d'un répertoire constituant 5000 parts,
- ✓ d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à 19 980 Euros
- ✓ d'une ancienneté de deux ans au grade social de sociétaire-adjoint.

Pour établir cette promotion, 941 dossiers ont été examinés. 197 auteurs remplissaient les critères et ont été promus.



Le Comité de direction. (DR)

Le pôle « auteurs-utilisateurs », lieu d'accueil et d'information destiné aux auteurs et aux utilisateurs du répertoire, a ouvert en Juin 2005 au rez-de-chaussée du 9-11 rue Ballu, sous la direction de Véronique Perles. Il permet d'effectuer en un même lieu diverses opérations (dépôt de manuscrits, déclaration des œuvres) et d'obtenir de nombreux renseignements professionnels (aides, statut social et fiscal). Il assure désormais l'accueil téléphonique central pour toute la Société.

La direction de la gestion des droits (DGD), créée en septembre 2005 et dont Philippe Vincent a pris la charge, rassemble en trois pôles installés au 12 rue Ballu les activités liées au cœur de métier de la SACD : documentation (maintenance des bases de données), gestion collective ou individuelle des droits (perception et répartition), et paiement aux auteurs.

De leur côté, les directions du spectacle vivant (animée par Linda Corneille) et de l'audiovisuel (dont Hélène Saillon a la charge), dégagées du traitement effectif des opérations de perception et répartition, ont pu se recentrer sur leur activité de négociation et de licitation des exploitations.

La direction de la promotion et de l'action culturelle (DIPAC), dont Muriel Couton a pris la responsabilité, a également vu le jour dans le courant de l'année. Elle réunit en son sein l'ensemble des actions culturelles et la promotion des œuvres assurées tant en interne au sein de la Société, qu'au travers de l'association satellite Entr'Actes.

Enfin, un pôle « études et prospectives », confié à Jérôme Dechesne, a été créé pour suivre plus efficacement nos secteurs d'activités et surtout anticiper leur évolution. Parallèlement, une réflexion sur la stratégie d'entreprise de la SACD à moyen terme, sur le marché concurrentiel et évolutif de ses activités, a été ouverte avec le management de la Société et sera suivie de formations destinées à renforcer le professionnalisme, et l'animation des équipes.

■ Le réseau de perception en province

A l'issue des réflexions menées en 2004-2005, sur le fonctionnement et l'efficacité du réseau d'environ 80 représentants en province (y compris la région parisienne) qu'à l'exception de trois villes (Lyon, Nantes et Nice) la SACD partage avec la SACEM, la direction de la gestion des droits qui en assure l'encadrement, s'est attachée en 2005 à restaurer la gestion afin d'améliorer ses performances, tant en matière de montants perçus que de délais de traitement des dossiers.

Le contact direct avec les délégués, notamment au cours de réunions régionales, s'est intensifié et des tableaux de bord mensuels exploitables permettent de mieux mesurer l'activité et de détecter et suivre les anomalies éventuelles dans le recouvrement des droits.

■ Les délégations belges et canadiennes

En Belgique, la délégation générale de la SACD a poursuivi divers chantiers visant à l'amélioration des relations avec les auteurs et les utilisateurs du répertoire :

- ✓ consolidation de la nouvelle organisation interne (services « auteurs-répertoires », « usagers » et services « horizontaux »),
- ✓ mise en ligne d'un nouvel outil de déclaration des œuvres et d'une nouvelle version de la « bibliothèque en ligne » – BELA – pour la promotion des auteurs,
- ✓ simplification des procédures et révision des tarifs au spectacle vivant,
- ✓ développement des actions vers la Flandre et le Nord de l'Europe, et reprise des perceptions sur le territoire hollandais à compter de septembre 2005.

Au Canada, la situation de la SACD est plus délicate dans l'environnement anglo-saxon du copyright. La délégation – qui fonctionne dans le cadre d'une filiale à 100 %, la « SACD Limitée » – a néanmoins développé de nombreuses activités et notamment la négociation des licences avec des chaînes conventionnelles et spécialisées.

Une gestion rigoureuse et rééquilibrée

Bien que marquée par des éléments exceptionnels importants (cessation de la gestion du régime interne de retraite des auteurs francophones, dissolution de la filiale Initial Cut), la gestion de la SACD en 2005 traduit encore plus que l'an dernier les efforts de la Société pour rééquilibrer son exploitation : augmentation des ressources, quasi-stabilité des charges dans la poursuite d'une politique de rigueur en matière de dépenses (cf. Chapitre 4 : La SACD en chiffres).



■ Séminaire de management en mars 2006. (DR)

■ Les activités sociales et culturelles

S'agissant des activités sociales et culturelles, leur gestion est affectée cette année – côté social – par la cessation de la gestion du régime de retraite interne des auteurs francophones et sa reprise par le RACD/IRCEC, qui se traduit par des opérations exceptionnelles (transfert d'engagements et remboursement de cotisations, couverts par une importante reprise de provisions).

En faisant abstraction de ces éléments exceptionnels, la gestion des activités sociales et culturelles se solde comme chaque année par un déficit reporté au compte de gestion général. Le montant de ce déficit demeure stable, malgré l'évolution modérée des ressources courantes affectées à l'action sociale (+ 2,55 %) et l'augmentation importante de celles destinées à l'action culturelle (+ 20 %, grâce à la hausse des encaissements de copie privée en 2004).

Dans le contexte de charges directes contenues (revalorisation modérée des allocations complémentaires de retraite, hausse de 8 % des dépenses de solidarité, fonctionnement à budget fermé pour l'action culturelle) et de charges indirectes en baisse (Action sociale, Maison des auteurs et Bibliothèque) ou plus largement imputées sur le budget de ressources directes (action culturelle), cette situation résulte de la baisse des ressources non affectées (notamment les perceptions issues du domaine public qui chutent de 21 %).

■ Le coût de la gestion

Les « frais de gestion » – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges générales figurant au débit du compte de gestion (cf. Chapitre 4) sous déduction des opérations purement financières, des provisions, et de la prise en charge du déficit de l'action sociale et culturelle, ainsi que des remboursements de charges dont la société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2005 à 26,2 millions d'euros, soit un volume global inférieur d'environ 172 milliers d'euros à celui de 2004 (- 0,65 %).

Cette diminution résulte pour l'essentiel :

- ✓ de la bonne tenue globale des charges générales (personnel, fonctionnement, immeubles, informatique),
- ✓ de la baisse du poste « dotations aux amortissements » (pas d'amortissements exceptionnels sur logiciels informatiques comme l'an dernier),
- ✓ du niveau moins élevé qu'en 2004, des charges exceptionnelles (hors provisions) et de l'intéressement des collaborateurs.

Les frais de gestion de la SACD s'avèrent donc en diminution, et compte tenu de l'augmentation certes modérée du volume des perceptions (+2,4 %) , le ratio « frais de gestion sur perceptions » continue de s'améliorer, à 16,84 % (contre 17,34 %).

Cette situation témoigne de la poursuite de l'effort de rigueur entrepris depuis 2003, que sanctionne positivement (mais dans une moindre mesure qu'en 2004 en raison du rythme de progression plus faible des perceptions) l'« intéressement » des collaborateurs.

• Les frais de gestion et leur ventilation en 2004

(Chiffres en milliers d'Euros)

Charges nettes de personnel	14 947	57,11 %	Informatique	2 919
Achats et charges externes nettes	9 464	36,16 %	Immeubles	1 147
Autres charges d'exploitation	43	0,16 %	Fonctionnement	5 398
Impôts et taxes	641	2,45 %		
Dotations aux amortissements	766	2,93 %		
Charges except. hors provisions	197	0,75 %		
Intéressement	115	0,44 %		
Total Frais de gestion	26 173			

■ Le financement de la SACD

L'exercice 2005 voit la poursuite du rééquilibrage du financement de la Société, avec le renforcement des ressources d'exploitation (retenues sur droits et autres ressources d'exploitation) au détriment des ressources financières et surtout exceptionnelles.

• Exploitation

En effet les retenues sur droits – qui en 2003 dépassaient à peine la moitié des sources de financement de la Société – atteignent désormais près des deux tiers de ces ressources, et leur cumul avec les autres ressources d'exploitation, permet aux ressources d'exploitation de la Société de couvrir 87 % du financement de sa gestion (contre 84 % en 2004).

C'est pour l'essentiel :

- ✓ l'effet de la hausse des perceptions elles-mêmes (+2,4 % en moyenne en 2005)
- ✓ la conséquence de la contribution renforcée des auteurs au financement de la Société, au travers du prélèvement spécifique de 1 %, maintenu en 2005, dont le montant représente 1,39 million d'euros.

De leur côté les ressources diverses et exceptionnelles retombent à un niveau marginal de 1,1 % (encore plus faible que celui de 3 % constaté en 2004), le solde du financement de la gestion étant couvert par les ressources financières nettes, dans une proportion là aussi moindre qu'en 2004 (11,9 % contre 13,1 %).

• Gestion financière

Dans une proportion à nouveau en baisse, qui traduit la politique de la SACD de dégager sa gestion d'une trop grande dépendance aux produits financiers, les capitaux gérés par la Société (cf. encadré) ont continué en 2005 à compléter ses ressources d'exploitation.

Dans le contexte de marchés de capitaux mieux orientés qu'en 2004 (hausse des marchés actions et remontée modérée des taux à court terme), la gestion financière a été marquée par une réorientation stratégique des placements destinée à améliorer la rentabilité globale

La gestion de la trésorerie courante (environ 96 millions d'euros), essentiellement placée en produits monétaires ou placements diversifiés plus « dynami-

en savoir plus

Le financement des frais de gestion

Chiffres en milliers d'Euros

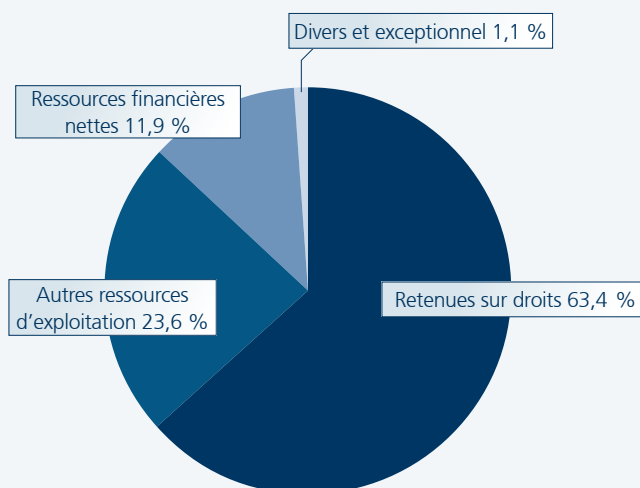
Financement budget général	
Retenues sur droits	16 584
Autres ressources d'exploitation[*1]	6 169
Ressources financières nettes[*2]	3 119
Divers et exceptionnel [*3]	301
Total	26 173

(*1) : Est déduite du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des mises à disposition de personnel (6.303 – 134 k€ = 6 169 k€)

(*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (3.882 – 763 k€ = 3.119 k€)

(*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action sociale et culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation – reprises), du déficit de gestion des activités sociales et culturelles, des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion :

$$[270 + 1742 - (824 - 120) - 644 - (557-197)] - 3 = 301 \text{ k€}$$



ques », a dégagé un rendement moyen annuel d'environ 2,52 % (2,4 millions d'euros). La gestion du « portefeuille » (près de 29 millions d'euros), dans le cadre du fonds dédié « SACD Investissement », a poursuivi sa réexposition au « risque » actions pour profiter des potentialités de ce marché qui a progressé en 2005 – en moyenne en Europe – de 20 %. Cette orientation de gestion plus dynamique a permis de reconstituer des plus-values latentes assez importantes et d'en externaliser comptablement un produit de 237 milliers d'euros en fin d'année.

■ La contribution des auteurs

• La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer – indépendamment de la perception et la répartition des droits – le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres. La cotisation a été portée en 2005 à 38 € (contre 37 € en 2003 et 2004).

• Les retenues sur droits

Conformément aux dispositions prévues lors de sa mise en place, le prélèvement spécifique instauré au début de l'année 2004 par le Conseil d'administration, en accord avec la CCB et le commissaire aux comptes, afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2005.

En l'absence de variations des autres taux de retenue statutaire, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable, demeure en 2005 très proche de celui constaté en 2004. Il s'est en effet élevé à 10,74 % des perceptions (contre 10,83 % en 2004), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante : Spectacle vivant : 11,31 % (*), Audiovisuel : 10,45 %, Ecrit : 30,06 %(**).

(*) : ce taux tient compte exclusivement des retenues décomptées sur les droits répartis aux auteurs et n'intègre pas la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » (CCSA), encaissée auprès des entrepreneurs de spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs. Corrigé de celle-ci (qui figure désormais parmi les « prélèvements » dans les annexes aux comptes), le taux de retenue moyen appliqué au spectacle vivant ressort en 2005 à 17,51 %.

(**) : le taux de prélèvement pour l'écrit est purement théorique, car les produits de gestion sont générés à la répartition (1 % de prélèvement spécifique + 5 % de retenue statutaire pour la Belgique et de 7 % sur la France). Il y a en 2005 une forte distorsion entre le volume perçu (61 K€) et le volume réparti (253 K€), qui intègre des droits arriérés qui étaient en instance de répartition depuis 2003. Il est néanmoins calculé par souci d'homogénéité

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, plus de 89 € reviennent aux auteurs.

■ Le contrôle des activités de la SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission permanente de Contrôle des SPRD. Ce contrôle s'ajoute à ceux qu'opèrent – de façon externe – le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

La Commission permanente a diligenté en 2004 deux études sur :

- ✓ les procédures de répartition,
- ✓ la gestion de la SDRM au sein de laquelle la SACD est associée aux côtés de la SACEM et de la SCAM.

L'étude sur la SDRM communiquée dans une version provisoire en 2005, a été publiée définitivement en 2006.

Les résultats de celle sur les procédures de répartition, dont nous avons eu le rapport définitif – mais non publié en 2005 – ont été intégrés à l'étude générale sur les comptes sociaux de l'ensemble des SPRD pour les exercices 2003 et 2004, qui a été diligenté par la Commission permanente en 2005.

Les résultats de ces études qui constituent donc le 3ème rapport annuel de la Commission permanente ont été rendus publics en avril 2005. Ce rapport figure sur le site de la Société www.sacd.fr accompagné des remarques que les sociétés – et notamment la SACD pour ce qui la concerne – y ont apportées.

en savoir plus

La gestion financière

La SACD dispose de deux types de capitaux, dont la gestion financière – par les produits qu'elle génère – constitue l'une des ressources de la Société :

- **la trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irréguliers non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.
- **le « portefeuille »**, composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est gérée au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2005 un **volume permanent d'environ 125 millions d'euros**.

Le barème des prélèvements

Les prélèvements sur droits appliqués en 2005 s'établissent comme indiqué ci dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Audiovisuel	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation (étranger) et droit de reproduction mécanique	7 %
Contrats particuliers	3 % ou 6 %
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

Prélèvement spécifique de 1 %

En application des décisions prises dans le cadre du budget 2004, un prélèvement spécifique de 1 % est appliqué depuis février 2004 **en amont de leur répartition aux auteurs**, et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, **à tous les droits encaissés par la SACD** (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers audiovisuels pour lesquels pour des raisons techniques les taux de retenue appliqués ont été respectivement portés de 2 à 3 % et de 5 à 6 %).

Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Défendre le statut des auteurs,
développer les moyens de la création,
et soutenir la diversité culturelle

2

Les actions politiques

Aux termes de ses statuts, la SACD s'est vu assigner, comme un élément constitutif de son objet social, « d'une manière générale la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur » (article 3).

Cette mission se traduit par des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

■ En France

La SACD a participé en 2005 à de **nombreuses consultations, auditions et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics**, et plus particulièrement :

- aux travaux de la Commission L311-5 sur la copie privée numérique (où elle a donné son aval à une baisse significative de la rémunération applicables aux DVD enregistrables – afin de lutter contre le développement d'un important « marché noir » – , tout en œuvrant parallèlement pour que la rémunération pour copie privée puisse effectivement s'appliquer à tous les supports d'enregistrement numérique),
- ainsi qu'à ceux du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique), qui ont abouti notamment à l'adoption en décembre d'un avis préconisant la création d'un régime juridique propre à l'œuvre multimédia, assorti d'une présomption de cession des droits aux exploitants (à l'instar des œuvres audiovisuelles).

La Société a également assuré **un suivi attentif et une forte mobilisation autour des évolutions réglementaires et législatives**.

Les interventions de la Société se sont bien sûr concentrées sur le projet de loi sur le droit d'auteur, destiné entre autres à la transposition en droit français de la directive concernant les «droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information», qui a été présenté en fin d'année au Parlement.

Dans le cadre du débat sur les téléchargements de fichiers « de pair à pair » et au vote – qui s'en est suivi – d'une licence globale déposant les auteurs de leurs droits exclusifs sur les œuvres et remettant en cause le principe de rémunération proportionnelle, la SACD s'est fortement mobilisée pour défendre les droits des auteurs et la protection de la création culturelle. Le texte définitif adopté en mars 2006 par l'Assemblée nationale respecte les droits exclusifs des auteurs tout en protégeant le droit des consommateurs à l'utilisation des œuvres légalement téléchargées sur les supports dont ils sont propriétaires dans leur cadre familial.

■ En Europe

En étroite liaison avec l'AIDAA (Association Internationale Des Auteurs de l'Audiovisuel) et avec la FERA (Fédération Européenne des Réalisateur Audiovisuels), la SACD est intervenue en 2005 pour faire valoir les intérêts des auteurs dans les consultations qui lui ont été soumises ou dont elle s'est saisie grâce à son travail de veille :

- sur la révision de la directive « Télévision sans frontières », en sensibilisant les décideurs politiques sur la nécessité d'en élargir le champ d'application aux services audiovisuels en ligne (contre l'opposition des opérateurs de télécoms),
- sur l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques dans le secteur du cinéma en ligne, en participant à un groupe de travail initié par la Commission,
- sur la recommandation adoptée par la Commission concernant la gestion transfrontalière du droit d'auteur et des droits voisins, dans le domaine des services de musique en ligne,
- sur la remise en cause des redevances de copie privée dans l'environnement numérique, en démontrant l'utilité politique et financière de ce système pour la création ,
- et enfin, sur l'exclusion des services audiovisuels et culturels du champ d'application de la directive « Services ».



Document de synthèse édité par la SACD et disponible sur le site : www.sacd.fr

■ Et plus généralement sur le plan international

La SACD, au travers de son directeur général, Pascal Rogard, qui assume la présidence de la « Coalition française pour la Diversité Culturelle », a poursuivi en 2005 son combat pour la promotion de la diversité culturelle et pour le maintien de la culture en dehors des négociations commerciales internationales, en suscitant la création de multiples « coalitions » sur le même thème dans tous les continents.

Grâce à son action auprès des responsables politiques tant en France qu'à l'étranger, elle a par ailleurs largement contribué à l'adoption à l'automne 2005, sous l'égide de l'UNESCO, et par une majorité écrasante, de la convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La SACD et la Coalition poursuivent leur action pour que cette convention soit désormais ratifiée par au moins 30 états membres – et notamment la France –, afin qu'elle puisse entrer en vigueur.

Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2005 de deux manières.

Elle a continué à apporter son **soutien financier au fonctionnement de sept organisations professionnelles d'auteurs**, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé, d'un montant global de 347,2 k€, a bénéficié comme l'année précédente :

- à l'UGS (Union Guilde des Scénaristes)
- au Club des Auteurs (autre organisation professionnelle de scénaristes)
- au groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- à la SRF (Société des Réalisateurs de Films)
- aux EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- à l'APMS (Association Professionnelle des Metteurs en Scène)
- à l'AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française)

La Société a également engagé en 2005, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Au spectacle vivant, la réforme de la tarification s'est poursuivie.

Les dispositions discutées l'an dernier ont été mises en application, notamment dans le secteur du théâtre amateur où l'adoption d'un nouveau barème de tarification a permis à la fois de simplifier des conditions de perception et d'améliorer l'équilibre économique entre les tarifications amateur et professionnelle.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui en avait adopté le principe, le mandat nouvellement dénommé « amateur et professionnel (aux conditions de l'article 12 du règlement général) » s'est mis en place : à ce jour 11 500 mandats ont été confiés à la Société.

Des négociations sont toujours en cours :

- d'une part avec le SDTP (Syndicat des Directeurs de Théâtres Privés) et le PRODISS (qui regroupe des salles de spectacle et des tourneurs ou diffuseurs sans lieu) pour une réforme de nos traités actuels,
- et d'autre part avec le SYNDEAC (Syndicat des Directeurs d'Entreprises d'Action Culturelle) – c'est-à-dire le théâtre public – pour bâtir un protocole d'accès à notre répertoire, visant notamment à garantir en amont à l'auteur un à valoir systématique, et à l'intégration de toutes les subventions publiques dans notre assiette de perception.



© Unesco / Andrew Wheeler

Vote de la Convention sur la diversité culturelle à l'Unesco. (DR)

en savoir plus

Coalition française pour la diversité culturelle

Créée en 1997 sous le nom de Comité de vigilance, la coalition française pour la diversité culturelle a été renommée en janvier 2004, s'harmonisant ainsi avec la terminologie des autres coalitions pour la diversité culturelle constituées dans le monde. Ces différentes coalitions (34 à ce jour) sont regroupées au sein du Comité international de liaison des coalitions pour la diversité culturelle.

Les objectifs de ce Comité sont :

- ✓ La défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création, sous quelque forme que ce soit.
- ✓ La défense de la capacité des Etats et des groupements d'Etats à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus.
- ✓ Le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC.
- ✓ Le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

La coalition française pour la diversité culturelle est présidée par Pascal ROGARD.

www.coalitionfrancaise.org

A l'audiovisuel, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société. Les plus importants sont :

- celui du **partage inter social**, c'est-à-dire du protocole signé en 1992 pour assurer le partage des droits perçus globalement par la SACD, la SACEM, la SCAM et la SDRM auprès des quatre principaux diffuseurs hertziens (TF1, FR2, FR3, et M6), dont l'approche de fonctionnement était devenue économiquement défavorable à la SACD.

Après de premières négociations engagées en 2004, qui avaient d'ores et déjà abouti à l'encaissement d'un supplément de perception, la Société a dénoncé ce protocole en Juin 2005, tout en acceptant d'en reconduire provisoirement l'application pour une année, pour permettre la poursuite avec nos partenaires, de négociations toujours en cours actuellement.

- celui de la **réforme du barème de répartition des droits audiovisuels**, qui distinguait depuis 1996 quatre catégories basées sur la nature des œuvres, dont l'évolution des formats avait mis en évidence l'obsolescence.

Dans le cadre d'une concertation très importante menée au sein d'un groupe de travail associant des administrateurs et des représentants des organisations professionnelles d'auteurs audiovisuels, un projet proposant de retenir une catégorie unique et de considérer comme seul support de valorisation la tranche horaire de diffusion, a été élaboré. Approuvé par le Conseil d'administration, ce nouveau barème sur lequel le Ministère de la Culture et de la Communication a exprimé un avis très favorable, est soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

La SACD a également négocié divers accords concernant **la VAD** (Vidéo à la demande) :

- accord interprofessionnel signé en Décembre 2005 concernant le délai de diffusion et la contribution des opérateurs au développement de la création cinématographique française et européenne,

- accords avec Canal Interactive et FREE, qui permettront la gestion collective des droits des auteurs rémunérant ces diffusions, dans le cadre d'une perception au taux de 1,75 % des sommes payées par les consommateurs.

Elle a enfin alerté les pouvoirs publics sur le développement d'achats par les diffuseurs et producteurs de « **formats étrangers** », en vue de leur adaptation en français, qui détourne la réglementation favorisant la production d'œuvres d'expression originale française.

Contributions techniques et coopérations internationales

La SACD a poursuivi en 2005 sa contribution à l'élaboration de **procédures de normalisation internationales dans le domaine de l'identification des œuvres** en collaborant dans le cadre de l'ISAN (International Standard Audiovisual Number), à l'agence internationale d'identification et en participant à l'installation de l'agence « locale » française, dont elle assume la vice-présidence, et au sein de laquelle – aux côtés de la SCAM – elle représente les auteurs.

La Société a également participé activement aux **instances politiques et techniques de la CISAC** (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs), au sein de laquelle elle siège depuis 2004 au Conseil d'administration. Dans ce cadre, la SACD a veillé à ce qu'une plus grande attention soit portée par cette institution aux questions audiovisuelles.

Par ailleurs, la CISAC a racheté en septembre 2005 la base de données informatiques IDA (International Documentation on Audiovisual works) que la SACD avait développée et administrée depuis dix ans pour le compte des douze sociétés d'auteurs qui en constituaient le comité de gestion. Désormais, IDA constitue donc un outil officiel de la CISAC.



Signature de l'accord interprofessionnel VAD au Ministère de la Culture en décembre 2005. (DR)



Signature du contrat IDA (Janine Lorente Directrice générale adjointe de la SACD et Eric Baptiste, Directeur général de la CISAC). (DR)

en savoir plus

La CISAC

La CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Avec **207 sociétés d'auteurs dans 109 pays**, la CISAC représente ainsi indirectement plus de 2 millions de créateurs et couvre l'ensemble des répertoires artistiques : la musique, les arts dramatiques et littéraires, les œuvres audiovisuelles, les arts graphiques, visuels et photographiques.

Les activités de la CISAC ont pour objectif d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a aujourd'hui étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique. Qu'il s'agisse de conserver les archives historiques de la propriété intellectuelle ou de rassembler les données les plus récentes sur la gestion collective, de gérer les normes internationales ou de créer un réseau reliant ses sociétés membres entre elles, la CISAC est un prestataire de services pour ses membres.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux à Budapest, Buenos Aires et Singapour.

www.cisac.com

Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD

Percevoir et répartir efficacement
le revenu des auteurs
et s'engager activement
en faveur de la solidarité
et de la création

3

La mission économique : perceptions et répartitions en 2005

■ Le répertoire et son utilisation

Poursuivant une tendance constatée depuis plusieurs années, l'exploitation du répertoire de la SACD s'accroît chaque année, témoignant de la vitalité de la création dramatique et de l'importance globale de son utilisation par les diffuseurs.

Cette croissance s'exprime à la fois dans la **déclaration d'œuvres nouvelles** au répertoire de la Société (cf. encadré), pour laquelle l'année 2005 a enregistré 10,42 % d'œuvres nouvelles de plus qu'en 2004.

Ce dynamisme s'exprime également dans les chiffres de l'utilisation du répertoire. Ce dynamisme s'exprime également dans **les chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré), dans le domaine du spectacle vivant, où le nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2005 progresse de façon globale de 3,5 %, mais surtout à l'audiovisuel, où le nombre d'œuvres diffusées en 2004 – et dont les droits ont été répartis en 2005 pour l'essentiel – augmente de près de 20 %, et où les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD passent d'une année à l'autre d'environ 132 000 à plus de 143 000.

■ Les chiffres clés

• Spectacle vivant

- ✓ plus de **45 000 représentations à Paris**
- ✓ plus de **96 000 représentations en Province**

Nombre de séances à Paris	
Amateurs	1 009
Professionnels	
• Théâtres privés	15 570
• Théâtres subventionnés Etat	3 896
• Compagnies Indépendantes	19 456
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	5 090
TOTAL	45 021

Nombre de séances en Province et Ile de France	
Amateurs	18 722
Professionnels	
• Tourneurs privés	3 925
• Théâtres subventionnés Etat	6 430
• Compagnies Indépendantes et divers	66 115
• Théâtres municipaux	1 121
TOTAL	96 363

• Audiovisuel

- ✓ **70 967 œuvres** diffusées en 2004

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	49 122	69,2 %
Films cinéma	19 213	27,1 %
Courts métrages	2 296	3,2 %
Radio	336	0,5 %
TOTAL	70 967	

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2005 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

- ✓ **143 025 heures** de programme

- Télévision : 96,6 %, avec 138 164 heures de programme.
- Radio : 3,4 %, avec 4 861 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 72 % des œuvres et 83 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

en savoir plus

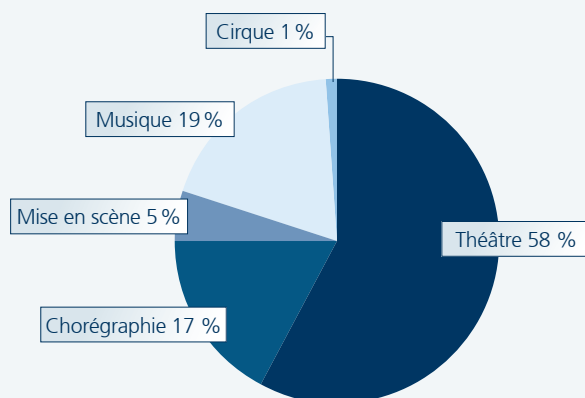
Les œuvres nouvelles

15 360 œuvres nouvelles ont été déclarées en 2005, dont :

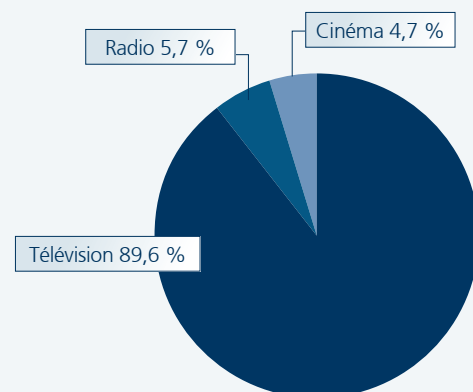
- ✓ 4 308 au titre du **spectacle vivant** (28 % du total et 3,8 % de moins qu'en 2004)
- ✓ 11 052 au titre de **l'audiovisuel** (72 % du total et 17,18 % de plus qu'en 2004)

Déclarations d'œuvres du spectacle vivant : 28 %(*)

(*) dont œuvres originales : 85 % / œuvres adaptées du domaine public : 15 %



Déclarations d'œuvres audiovisuelles : 72 %



■ Les perceptions en 2005

Les perceptions totales comptabilisées au siège de la SACD en 2005 sont de 155,6 millions d'euros, en augmentation de 2,4 % par rapport à 2004. Après la forte hausse constatée l'an passé (grâce notamment à l'encaissement exceptionnel d'un important arriéré de droits « câble » en Belgique), le volume de droits encaissés par la Société retrouve donc une progression comparable à celle du début des années 2000.

De façon moins marquée qu'en 2004, c'est à nouveau cette année la hausse des perceptions audiovisuelles (+ 2,92 %) qui alimente la progression générale, alors que les perceptions spectacle vivant n'augmentent que de 1,46 % et que les perceptions quasi marginales relevant de l' « écrit » baissent de 38 %.

Le poids respectif des répertoires de la Société demeure donc stable :

- Spectacle vivant 53 846 685 €soit 34,61 %
- Audiovisuel 101 671 462 €soit 65,35 %
- Ecrit 60 736 €soit 0,04 %

Au **spectacle vivant**, l'évolution globale – à peine égale à l'inflation – recouvre de fortes disparités :

- forte hausse des exploitations parisiennes (qui efface en partie la forte chute de 2004), grâce à une programmation plus importante de notre répertoire dans les théâtres nationaux et subventionnés, à plusieurs succès dans de grandes salles, et à la réouverture de plusieurs théâtres fermés pour travaux ou « relâche » prolongée l'année précédente,
- légère régression des perceptions en province (après la très forte hausse de 2004), uniquement due à la baisse significative des tournées privées, les droits des compagnies indépendantes, des théâtres municipaux et des exploitations amateurs progressant en moyenne de 6 %, et ceux du secteur subventionné SYNDEAC augmentant de plus de 13 %,
- baisse des perceptions en provenance tant des pays francophones à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) que de l'étranger proprement dit (notamment en raison d'un recul de nos perceptions dans les Pays de l'Est, l'Europe du Nord et l'Italie).

A l'**audiovisuel**, la progression des perceptions, bien que plus favorable, s'avère modeste, mais il faut corriger ce chiffre des éléments exceptionnels de 2004 (rattrapage d'environ 4 millions d'euros de perceptions câble en Belgique) et de ceux concernant 2005 (rattrapage de 2 millions d'euros de perceptions en provenance de la SIAE / Italie).

La progression de 5 % résultant de cette correction, n'en recouvre pas moins des évolutions disparates :

- une régression des droits perçus en France (stagnation de la copie privée, où la vidéo numérique ne connaît pas le boom du « sonore », et baisse sensible des contrats généraux, liée à la fois à une moindre utilisation de notre répertoire et à une baisse des recettes publicitaires – notamment sur TF1 –, mais très belle progression des contrats individuels et particuliers, grâce essentiellement aux vidéogrammes, mais aussi aux droits primaires – cinéma et TV),
- une progression des perceptions à l'étranger, en raison de l'arriéré exceptionnel de droits (2 millions d'euros) perçus en Italie, mais aussi du bon niveau d'activité en Belgique et au Canada.

Pour l'**écrit**, les perceptions encaissées en 2005 sont très sensiblement en baisse (- 38 %), dans la mesure où nous n'avons enregistré aucun encaissement de droits de reprographie en France, et où les sommes perçues en Belgique au travers Reprobel sont également en diminution par rapport à 2004.

Les répartitions de droits et les revenus des auteurs

■ Progression des répartitions en 2005

Les droits répartis en 2005 progressent de près de 6 % par rapport à l'année précédente, soit de façon globalement différente de celles des perceptions, ce qui s'explique par le fait que toutes les perceptions ne donnent pas nécessairement lieu à répartition individuelle (domaine public, contribution à caractère social et administratif, part de copie privée sonore et audio affectée à des actions culturelles), mais surtout par les délais techniques de traitement de la répartition des droits perçus.

■ Les perceptions 2005 et leur ventilation

(chiffres en milliers d'Euros)

• Audiovisuel

		Variation 2005/2004
Copie privée	9 356	+1,08 %
Contrats généraux	68 086	-3,71 %
Contrats particuliers	4 164	+ 32,11 %
Contrats nouveau protocole	2 628	
France	84 234	- 1,03 %
Pays à intervention directe	11 088	+17,46 %
Etranger	6 349	+ 49,93 %
TOTAL	101 671	+ 2,92 %

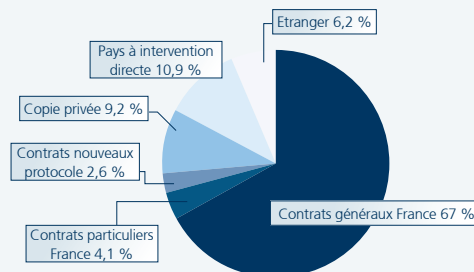
• Spectacle vivant

		Variation 2005/2004
Paris	18 846	+ 10,76 %
Province DOM TOM	28 402	- 0,97 %
France	47 248	+ 3,40 %
Pays à intervention directe	2 473	- 8,53 %
Etranger	4 112	- 10,67 %
Edition graphique	14	- 80,03 %
TOTAL	53 847	+ 1,46 %

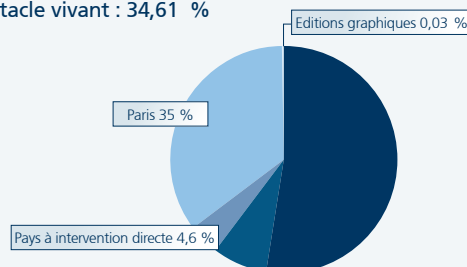
• Ecrit

		Variation 2004/2003
Droits Reprographie - Belgique	61	- 38,15 %
Droits Reprographie France	0	ns
TOTAL	61	- 38,15 %

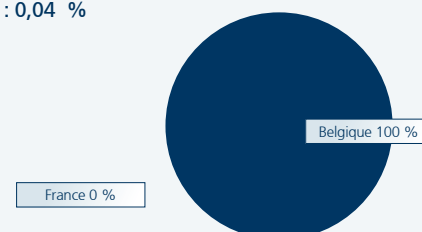
Audiovisuel : 65,35 %



Spectacle vivant : 34,61 %



Ecrit : 0,04 %



Au spectacle vivant, les délais sont courts et l'évolution des répartitions suit celles des perceptions.

A l'audiovisuel, où les délais sont plus longs, la forte hausse des répartitions reproduit avec un décalage moyen d'un an, la progression des perceptions encaissées en 2004.

Il en va de même pour l'écrit, où les droits répartis en 2005 résultent pour l'essentiel des droits de reprographiques encaissées en France en 2003.

■ Les revenus des auteurs

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, même si la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année augmente (tant pour les auteurs vivants que pour l'ensemble des ayants droit) d'environ 8 %.

✓ **14 887 auteurs vivants**, membres de la SACD ont bénéficié d'au moins une répartition en 2005 : parmi eux 9 572 adhérents, 1 977 sociétaires adjoints et 3 338 sociétaires. Ce chiffre est en augmentation (+ 6,07 %) par rapport à 2004.

• Répartition des revenus par grade social

La distribution des revenus demeure assez stable par rapport à 2004 mais néanmoins toujours inégalitaire, notamment en fonction des grades sociaux, même si on note la poursuite du léger glissement des auteurs vers les tranches de rémunération les plus fortes, ce qui témoigne du fait qu'ils sont progressivement plus nombreux à bénéficier de revenus plus élevés.

Tranche de revenus de :	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Tous auteurs confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	20	4	28	52	0,4 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	5	3	54	62	0,4 %	99,7 %
75 000 à 100 000 €	3	7	66	76	0,5 %	99,2 %
50 000 à 75 000 €	10	18	155	183	1,2 %	98,7 %
40 000 à 50 000 €	7	12	95	114	0,8 %	97,5 %
30 000 à 40 000 €	22	32	126	180	1,2 %	96,7 %
20 000 à 30 000 €	33	63	238	334	2,2 %	95,5 %
15 000 à 20 000 €	43	56	191	290	2,0 %	93,3 %
10 000 à 15 000 €	94	105	269	468	3,1 %	91,3 %
5 000 à 10 000 €	282	191	472	945	6,4 %	88,2 %
3 000 à 5 000 €	399	230	328	957	6,4 %	81,8 %
1 000 à 3 000 €	1 475	499	577	2 551	17,1 %	75,4 %
0 à 1 000 €	7 179	757	739	8 675	58,3 %	58,3 %
TOTAL	9 572	1 977	3 338	14 887	100 %	100 %

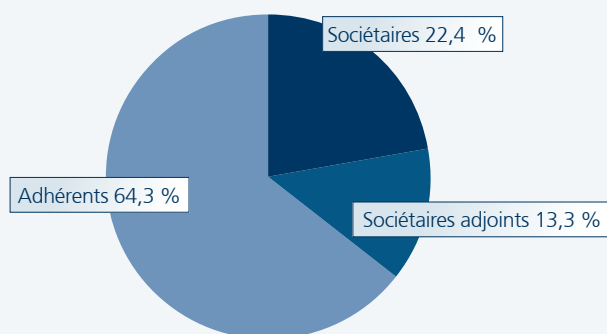
✓ **17 997 ayants droit** (auteurs vivants et successions, mais hors sociétés) ont vu leurs comptes en 2005 crédités de droits (soit 8,34 % de plus que l'an passé).

• Répartition des revenus par répertoires

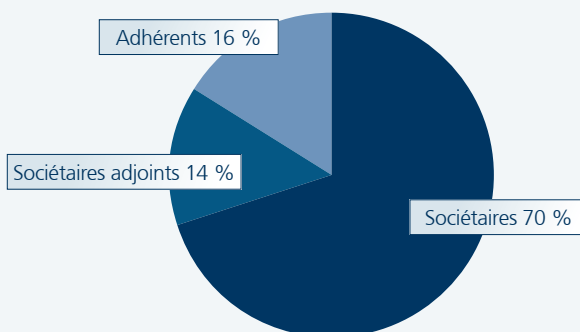
Comme les années antérieures, les ayants droit exclusivement « spectacle vivant » se concentrent sur les tranches de revenu les plus basses (96 % touchent moins de 10 000 €), alors que cette concentration est moins forte pour les ayants droit exclusivement audiovisuels, qui sont plus nombreux (4,13 %) à figurer dans les tranches élevées. Ce sont les ayants droit « multi répertoires » qui ont les revenus les moins irrégulièrement répartis : moins de 10 000 € (67,4 %), entre 10 000 et 50 000 € (21,8 %), plus de 50 000 € (10,8 %)

Tranche de revenus de :	Spectacle vivant	Audiovisuel	Spectacle vivant et Audiovisuel	Tous comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
200 000 € et plus	93	94	41	228	1,3 %	100,0 %
100 000 à 200 000 €	8	40	45	93	0,5 %	98,7 %
75 000 à 100 000 €	6	54	32	92	0,5 %	98,2 %
50 000 à 75 000 €	14	147	59	220	1,2 %	97,7 %
40 000 à 50 000 €	8	92	37	137	0,8 %	96,5 %
30 000 à 40 000 €	28	133	46	207	1,2 %	95,7 %
20 000 à 30 000 €	36	255	94	385	2,1 %	94,6 %
15 000 à 20 000 €	40	220	62	322	1,8 %	92,4 %
10 000 à 15 000 €	96	343	119	558	3,1 %	90,6 %
5 000 à 10 000 €	283	625	195	1 103	6,1 %	87,5 %
3 000 à 5 000 €	370	582	149	1 101	6,1 %	81,4 %
1 000 à 3 000 €	1 339	1 289	331	2 959	16,4 %	75,3 %
0 à 1 000 €	5 926	4 236	430	10 592	58,9 %	58,9 %
TOTAL	8 247	8 110	1 640	17 997	100 %	100 %

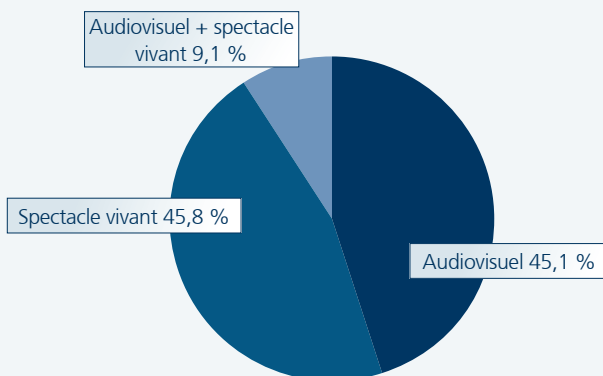
Nombre d'auteurs



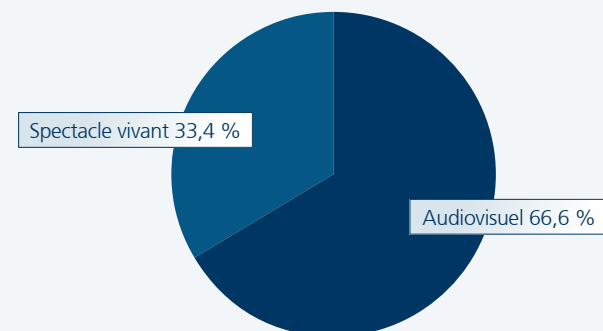
Droits nets versés



Nombre d'ayants droit



Droits nets versés



La mission sociale

■ Les dossiers importants

Les dossiers initiés en 2004 auprès des pouvoirs publics pour renforcer la protection sociale des auteurs, ont été mis en œuvre en 2005.

• La retraite complémentaire des auteurs

La rénovation du système de retraite des auteurs opérée notamment au travers de l'institution auprès des producteurs – par la loi du 9 décembre 2004 – du précompte systématique des cotisations de retraite dues au titre des droits perçus en application d'un contrat de production audiovisuelle, et d'une prise en charge par les dits producteurs du paiement d'une quote-part de ces cotisations, est entrée en application au 1er janvier 2005.

A la demande du RACD/IRCEC et avec l'accord de ses tutelles, l'AGESSA (association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs) qui assure déjà la collecte des cotisations d'assurance-maladie et de la CSG/RDS auprès des diffuseurs, a accepté d'assurer l'encaissement de ces cotisations précomptées qu'elle reverse ensuite au RACD.

A l'issue de la première année de fonctionnement de ce nouveau système, l'accroissement du volume des cotisations perçues par le RACD (qui a quasiment doublé) témoigne de l'importance des revenus sur lesquels les auteurs audiovisuels ne cotisaient pas jusqu'à présent et pour lesquels l'institution du précompte va assurer pour l'avenir une retraite plus conséquente aux auteurs concernés, ce qui représente une véritable avancée du statut social de l'auteur.

• Modification du régime interne de retraite pour les auteurs non résidents en France

La reprise par le RACD/IRCEC des engagements de retraite que la SACD ne pouvait plus, pour des raisons légales et réglementaires – tant en France qu'au niveau européen –, assumer directement au bénéfice de ses membres non résidents en France, est intervenue de façon effective au 1er janvier 2005.

Ceux des auteurs qui – ayant acquis des droits à retraite mais n'ayant pas encore liquidé leurs pensions – ont préféré sortir du système, ont été remboursés des cotisations qu'ils avaient versées mais peuvent toujours se constituer une retraite en cotisant aux régimes en vigueur dans leurs pays de résidence.

• Réforme de la gestion de certaines libéralités à caractère social

Avec le souci de maintenir le soutien financier qu'elle apporte aux auteurs retraités, en leur attribuant sous certaines conditions – en complément de leurs pensions RACD – des allocations (cf. *infra* « les allocations complémentaires à la retraite »), tout en sécurisant leur gestion administrative et financière, la SACD a réformé – sur les conseils de son commissaire aux comptes- le fonctionnement de ces libéralités (dont l'attribution n'est pas liée au versement préalable de cotisations mais intervient en proportion de l'activité professionnelle de chaque auteur concerné).

C'est ainsi que chaque année sera défini par le Conseil d'administration pour l'exercice suivant, le montant des ressources affectées au financement de ces allocations, qui proviennent des perceptions effectuées dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (contribution à caractère social et administratif), de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et d'une quote-part des redevances perçues contractuellement par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Les ajustements entre les versements trimestriels aux auteurs – effectués à titre provisionnel – et les ressources effectivement disponibles pour l'année, interviendront en début d'année suivante. Ces dispositions adoptées à la fin de l'année 2005, sont entrées en application au titre de l'exercice 2006.

en savoir plus

Les chiffres clés de l'action sociale en 2005

Budget global : 5,238 M€ (*)

(*) dont charges exceptionnelles liées au remboursement ou au transfert du régime de retraite des auteurs francophones pour 2,231 M€

✓ Allocations complémentaires à la retraite 2,860 M€

Nombre de bénéficiaires : 1 160 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : 2 460 €

Ventilation des bénéficiaires par tranches

Nombre de bénéficiaires par tranches de montants	
Montant annuel de :	
200 000 et plus	0
40 000 € à 50 000 €	0
30 000 € à 40 000 €	3
20 000 à 30 000 €	11
15 000 à 20 000 €	11
10 000 à 15 000 €	33
5 000 à 10 000 €	88
3 000 à 5 000 €	114
1 000 à 3 000 €	404
0 à 1 000 €	499

✓ Aides de solidarité : 0,148 M€

Nombre de dons : 39

Montant moyen : 1 983 €

Montant global : 77 318 €

Nombre de filleuls : 12

Montant des bourses allouées de 375 à 937,50 €

Nombre personnes reçues en 2005 par le service social : 150

■ Les actions permanentes

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente – sur ses ressources propres – des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant – ainsi que leurs proches – dans leur vie quotidienne.

• Les allocations complémentaires à la retraite

Part financièrement prépondérante de son action sociale permanente, la SACD attribue à ses membres sous certaines conditions :

- le versement d'une allocation de « pré-retraite » aux membres de la Société entre 60 et 65 ans,
- le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, auquel se substituent en cas de décès les reversions au conjoint survivant.

• Soutien social et solidarité

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de deux auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous formes de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. encadré*), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides supplémentaires, pour faire face à des difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne prennent pas seulement la forme d'une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

La mission culturelle

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met non seulement en œuvre (directement, ou par le biais de structures satellites comme les Associations Beaumarchais et Entr'actes) son « **action culturelle** » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres.

Elle intègre également à sa mission culturelle la **promotion de son répertoire**, et distingue par **divers prix** des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

en savoir plus

La Fondation Paul Milliet

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2005, elle a accordé 31 aides pour un montant total de 80 111 € et un montant moyen de 2 584 €.



Commission constitutive du Fonds SACD pour la diffusion du spectacle vivant. (DR)



Francis Girod à la Quinzaine des réalisateurs (Cannes 2005). (DR)

■ L'action culturelle

Le budget global de l'action culturelle 2005 de la SACD est de **3 959 832 €** (cf. chapitre 4).

• Les ressources de ce budget se décomposent de la manière suivante :

Copie privée audiovisuelle [art L 321- 9 du CPI]	1 855 135 € (1)
Copie privée sonore [art L 321- 9 du CPI]	435 124 € (2)
Copie privée sonore (part répartitionnable)	563 580 € (3)
Droits irrépartitionnables [art L 321-9 du CPI]	1 061 715 € (4)
Contribution SDRM	11 430 € (5)
Produits divers	32 848 € (6)

Ces ressources correspondent pour une part (postes 1, 2 et 4) aux obligations légales de la SACD à cet égard, et pour le reste (postes 3, 5 et 6) à des ressources librement affectées par la Société au financement de son action culturelle, à savoir :

- une quote-part de la partie répartitionnable (75 %) des droits de copie privée sonore perçus au cours de l'année précédente (2004 en l'occurrence) au bénéfice des compositeurs de musique,
- le produit d'une contribution qui lui est versée chaque année par la SDRM – Société de perception du droit de reproduction mécanique – au titre de l'action culturelle,
- les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles que la Société produit dans divers festivals (Avignon, Nîmes, Montpellier, etc.).

• L'affectation des montants disponibles pour 2005

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives », la SACD a – comme les années antérieures – partagé les montants disponibles au titre de son budget d'action culturelle, entre des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines.

Dans ce contexte, un montant de **1 894 217 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière se décomposant ainsi :

Prix SACD	18 000 €
Subvention Beaumarchais-SACD	1 028 823 €
Action culturelle Belgique	145 000 €
Action culturelle Canada	19 945 €
Fonds SACD pour la diffusion du spectacle vivant	240 000 €
Action culturelle générale	442 449 €
dont : Action décentralisée province	51 375 €
Actions internationales	60 011 €
ARP	141 264 €
Autres actions générales d'action culturelle	189 798 €

Les « Prix SACD » (cf. encadré) sont attribués chaque année par la Société pour récompenser et encourager le talent de divers auteurs relevant de ses disciplines.

La « Subvention Beaumarchais » constitue le soutien accordé par la SACD comme les années antérieures à cette association qu'elle a elle-même créée en 1988 (cf. encadré).

L'« Action Culturelle Belgique » et l'« Action culturelle Canada » représentent les budgets consentis aux délégations générales de la SACD en Belgique et au Canada, dont l'utilisation fait l'objet – dans le cadre des délégations qui leur sont statutairement dévolues – de décisions des Comités Belge et Canadien de la Société.

Le « Fonds SACD » pour la diffusion du spectacle vivant, a été créé en 2005, pour soutenir chaque année entre 15 et 20 projets issus du théâtre privé et du théâtre public (créations ou reprises d'œuvres contemporaines d'expression française, spectacles d'humour, etc.).



Festival « Furies » (Arts du cirque). (DR)

en savoir plus

Association Entr'Actes

Subvention 2005 : 140 000 Euros (sur le budget théâtre), + 3,70 % par rapport à 2004.

Entr'Actes est un bureau artistique dont la mission est de promouvoir et de faire connaître, dans leur diversité, les œuvres originales du répertoire dramatique contemporain d'expression française et d'en assurer toute forme de prolongement artistique, essentiellement à l'étranger. Pour remplir au mieux son rôle d'information, Entr'Actes a établi un important réseau d'interlocuteurs dans le monde entier, et a développé une forte politique éditoriale tout en continuant de favoriser les rencontres interprofessionnelles tant en France qu'à l'étranger. Depuis sa création fin 1991, Sabine Bossan dirige et anime ce bureau de diffusion internationale dont Jean-Claude Carrière est le président.

✓ Politique éditoriale :

- **Actes du Théâtre** : Cette revue semestrielle bilingue est un ouvrage de référence, diffusé aux professionnels et au réseau culturel français à l'étranger. Le numéro 20 est paru en Octobre 2005, tiré à 3 000 exemplaires. Mise en place d'une étude sur la commercialisation de cette revue.

- **La Moisson des Traductions** : Cette base de données, riche d'environ 10 000 entrées, qui recense l'ensemble des traductions existantes, en toutes langues, de pièces de théâtre contemporaines d'expression française, vise à favoriser ainsi une meilleure circulation des œuvres à l'étranger et leur représentation.

- **Le site Internet d'Entr'Actes** entièrement revu et harmonisé avec la maquette de la revue, permet de retrouver en ligne le contenu du numéro en cours de la revue et des informations sur l'ensemble des œuvres et des auteurs publiés par la revue depuis son origine. <http://entractes.sacd.fr>

✓ Echanges interprofessionnels avec l'étranger :

- Partenariat avec les Etats-Unis (Fonds « Etant donnés » et Festival de théâtre francophone de Chicago « Playing French »)

- Accueil des professionnels étrangers et organisation des rencontres avec les auteurs.

- Conseil sur les œuvres à découvrir, les spectacles à voir, les contacts à prendre pour la réalisation de leurs projets.

Et dans l' « Action culturelle générale » rentrent plusieurs rubriques :

- l' « Action décentralisée province » concerne le budget mis à disposition des représentants régionaux de la SACD en métropole et dans les DOM-TOM, pour le soutien à des actions culturelles locales
- les « Actions internationales » regroupent les soutiens consentis par la Société pour la circulation et la promotion à l'étranger des œuvres d'expression française et pour la diversité culturelle,
- sous la rubrique de l' « ARP » (Société civile des Auteurs, Réalisateurs, Producteurs) figure la part de copie privée audiovisuelle contractuellement collectée par la SACD pour le compte des auteurs producteurs membres de cette société, et leur revenant en conséquence,
- et enfin, sous la rubrique « Autres actions générales d'action culturelle », figurent l'imputation d'un soutien (16 080 €) apporté à l'AFPIDA (Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur) à l'occasion du congrès de l'ALAI (Association Littéraire et Artistique Internationale), et de la variation des provisions au titre des « reliquats », c'est-à-dire des fonds non utilisés en fin d'année et reportés au crédit de l'exercice suivant.

Un montant de **1 811 407 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	557 053 €
Danse	179 707 €
Musique	344 627 €
Radio	26 012 €
Télévision	353 995 €
Cinéma	233 474 €
Création interactive	25 960 €
Arts du cirque	90 579 €

Dans les actions imputables au « Théâtre » figure entre autres – à concurrence de 140 000 € – la subvention consacrée par la SACD au fonctionnement de l'Association Entr'Actes (Cf. encadré).

Enfin, comme en 2004 – mais dans une proportion plus importante –, une partie du budget disponible (en l'occurrence une somme de **265 000 €**), a été imputée à la couverture partielle (30 %) des charges de gestion incombant à l'action culturelle.

■ Les règles d'attribution des aides d'action culturelle

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD, définie par le conseil d'administration du 22/04/1999, consiste en :

- ✓ l'attribution de 80 % du budget global d'action culturelle à des actions culturelles générales, toutes disciplines confondues, dans le cadre de décisions arrêtées par le Conseil d'administration dans son ensemble,
- ✓ l'attribution de 20 % du budget global d'action culturelle à des actions spécifiques à chaque discipline en particulier, le budget applicable à chaque discipline étant calculé sur cette quote-part de 20 % au prorata des perceptions qu'il génère, et le choix des bénéficiaires au sein de chaque discipline revenant aux administrateurs représentant la discipline concernée.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

A ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les projets présentés :

- correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources de la copie privée ;
- respectent le droit d'auteur ;
- relèvent d'un répertoire de la SACD ;
- présentent un caractère « collectif » concernant plusieurs auteurs ;
- valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone ;
- soulignent la diversité des écritures ;

en savoir plus

Association Beaumarchais-SACD

Subvention 2005 : 1,029 millions d'Euros, montant en augmentation de 22 % par rapport à 2004

Depuis sa création en 1998, Paul Tabet dirige et anime l'association Beaumarchais dont Jacques de Decker, à la suite de Claude Santelli décédé en 2001, est le président.

L'action de « Beaumarchais-SACD » en 2005, ce sont :

- **85 aides à l'écriture** (pour environ 2 000 candidatures) toutes disciplines confondues dont la création interactive,
- **la coproduction de 60 spectacles** (dont 8 au festival d'Avignon),
- une contribution à la réalisation de 8 longs métrages et 15 courts métrages, à la création de 5 fictions radiophoniques, à l'édition de 20 textes de théâtre et à la traduction de 15 pièces et scénarios,
- l'attribution de **prix** dans différents festivals : Pantin, Nogent-sur-Marne, Paris, Créteil, Aulnay-sous-Bois, Contis, Tours, Grignan, Châteaullon, Rennes, Brest, Nantes, Lille, Bègles, Montpellier,
- l'établissement de 600 **fiches de lecture détaillées**.
- l'organisation de **misés en espace**, lectures de scénarios dans différentes villes de France, destinées à mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais,
- la poursuite de **l'action internationale** avec Les Ecritures Vagabondes, l'Association « Etant Donnés » fondée par l'Ambassade de France aux Etats-Unis, chargée de promouvoir le théâtre français en Amérique (4 traductions et 2 créations).
- la participation à quatre grands **concours** en collaboration avec France Culture et France Inter, DVA-Stiftung (Stuttgart), Théâtre du XXI^e siècle à Nogent sur Marne, et le concours de théâtre du Val d'Oise.
- l'attribution d'une bourse pour l'écriture d'un nouveau long métrage à Karin Albou pour son film « La Petite Jérusalem », qui a remporté le Grand Prix de la Semaine Internationale de la Critique au Festival de Cannes

« Beaumarchais – SACD » accueille désormais deux nouveaux répertoires : les arts de la rue et le film d'animation destiné à la télévision.

www.beaumarchais.asso.fr

- favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation ;
- présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

A l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacune des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soutenir pour les présenter au Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des « 80 % » le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des « 20 % » affectée à leur discipline les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

Lors du vote annuel du budget d'action culturelle par le conseil d'administration de la Société, le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés fait l'objet d'un débat et d'une décision expresse du conseil dans son ensemble, pour les projets entrant dans l'enveloppe des « 80 % ». S'agissant de l'enveloppe des 20 %, son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets retenus ultérieurement au titre de cette « enveloppe » sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure définie en 1999.

■ Les manifestations emblématiques

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou co-produit dans divers festivals plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Texte Nu** » : cycle de lectures de textes dramatiques souvent inédits associant un comédien et un auteur contemporain. Longtemps programmée dans le cadre du Festival d'Avignon, cette manifestation est accueillie depuis 2004 par Nîmes Culture, Festival organisé par France Culture ;
- Il en va de même pour « **Mots d'auteur** », conçu par l'action culturelle radio, pour permettre à des auteurs de lire – de leur « souffle » même- leurs propres créations ;
- Le « **Vif du Sujet** », formule associant dans une création originale un interprète qui choisit un chorégraphe qui lui écrit un solo, a longtemps été programmée en Avignon. Depuis 2004 elle s'est « exportée » au festival « Montpellier danse », le Festival d'Avignon conservant une manifestation intitulée « **le Sujet à Vif** », dans laquelle la danse est associée à différentes formes d'expressions artistiques ;
- « **Désirs d'auteurs** », qui a succédé à Texte Nu et Mots d'auteur au festival d'Avignon, témoigne que la présence constante de la SACD au festival, tant dans le In que dans le Off, se renouvelle dans ses formes. Dans le cadre de cette nouvelle formule, des auteurs programmés dans le Festival « In » mettent en lumière d'autres auteurs à découvrir. Il s'est complété en 2005 d'un nouveau cycle de lectures dans le festival « Off » intitulé « **Un Texte** » ;
- « **Numéro(s) Neuf(s)** » constitue depuis 2003 la manifestation de la SACD dans le domaine des arts du cirque. Elle a trouvé un prolongement en 2005 dans des collaborations audiovisuelles.

■ Promotion du répertoire dramatique à l'étranger.

Pour favoriser la promotion du répertoire des auteurs contemporains francophones, la SACD transmet les manuscrits sélectionnés notamment par les associations Beaumarchais et Entr'Actes, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.



Le Sujet à Vif / Festival d'Avignon « In » 2005 (*Sens acte sens*). (DR)



Un Texte / Festival d'Avignon « Off » 2005
(*Pas de prison pour le vent et Rue Saint-Denis*). (DR)



Désirs d'auteurs / Festival d'Avignon « In » 2005
(*Les Pauvres sont tous les mêmes ou des chevreuils à vive allure*). (DR)



Texte Nu / « Nîmes Culture » 2005
(*Ô Ciel la procréation est plus aisée que l'éducation*). (DR)

■ Les Prix

Chaque année au mois de Juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » Rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (*cf. encadré*) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société attribue également deux autres prix (*cf. encadrés*):

- le prix Henri Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma
- le prix Maurice Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette



Les lauréats lors de la fête des prix de juin 2005. (DR)

Palmarès des Prix de la SACD en 2005

- GRAND PRIX : **Maurice FAILEVIC**
- PRIX THEATRE : **Armand GATTI**
- PRIX NOUVEAU TALENT THEATRE : **Claire LASNE**
- PRIX DU ONE MAN SHOW : **Dany BOON**
- PRIX CINEMA : **Jacques AUDIARD**
- PRIX NOUVEAU TALENT CINEMA : **Yolande MOREAU / Gilles PORTE**
- PRIX NOUVEAU TALENT TELEVISION : **Virginie SAUVEUR**
- PRIX ANIMATION : **Michel GAUTHIER**
- PRIX CREATION INTERACTIVE : **David CAGE**
- PRIX ARTS DU CIRQUE : **Johann LE GUILLERM**
- PRIX RADIO : **Martin PROVOST**
- PRIX NOUVEAU TALENT RADIO : **Laurent CONTAMIN**
- PRIX MUSIQUE : **Philippe FENELON**
- PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : **Benjamin MURAT**
- PRIX CHOREGRAPHIE : **Josef NADJ**
- PRIX NOUVEAU TALENT CHOREGRAPHIE : **Cosmin MANOLESCU**
- PRIX DE LA FRANCOPHONIE : **Mohamed KACIMI**
- PRIX SUZANNE-BIANCHETTI : **Chloé LAMBERT**

• MEDAILLES « BEAUMARCHEIS » :

José ARTUR, animateur / producteur

Henri CITRINOT, éditeur (Editions de l'Amandier)

Vladimir KOJOUKHAROV, directeur de l'Opéra Junior de Montpellier

Patrick RAUDE, directeur du développement des médias-Service du Premier Ministre

Serge ROUSSEAU, agent artistique

en savoir plus

Le prix Henri Jeanson

A l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'Administration de la SACD remet, depuis huit ans, un prix portant son nom à un auteur dont l'insolence, l'humour, la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.

Le Prix Henri-Jeanson 2005 a été attribué à **Francis Veber**.

Ce Prix a été précédemment attribué à Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési



Francis Veber en compagnie de Gad Elmaleh et de Pierre Richard. (DR)

Le prix Maurice Yvain

A son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

Le Prix Maurice Yvain n'a pas été décerné en 2005. Le prix 2006 a été attribué par le Conseil d'Administration à **Thierry Boulanger**.

Parmi les lauréats de ce prix : Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthomieu, Gérard Calvi, Didier Lockwood.



Thierry Boulanger en compagnie de Francis Girod et de Louis Dunoyer de Segonzac. (DR)

Les chiffres 2005 de la SACD

Présentation
des statistiques des perceptions et répartitions,
des comptes de gestion,
et du bilan

4

RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2005

REPARTITIONS	
DROITS RÉPARTIS	VARIATION 05/04
16 695 407,48	+9,27 %
23 898 356,56	-0,11 %
40 593 764,04	+3,55 %
1 967 569,65	+10,44 %
151 984,84	-59,77 %
50 065,17	-6,06 %
2 169 619,66	-1,95 %
4 057 236,05	-13,30 %
17 956,27	-69,69 %
46 838 576,02	+1,48 %

RETENUE SACD / REPARTITIONS		
PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
167 167,39	1 458 059,31	15 070 180,78
229 402,50	2 847 373,76	20 821 580,30
396 569,89	4 305 433,07	35 891 761,08
2 077,25	237 013,09	1 728 479,31
132,66	19 251,63	132 600,55
19 412,28	24 212,72	6 440,17
21 622,19	280 477,44	1 867 520,03
39 637,66	269 575,22	3 748 023,17
179,56	1 244,36	16 532,35
458 009,30	4 856 730,09	41 523 836,63

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	41 523 836,63
cotisations retraite RACD	(1 703 739,43)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(2 077 842,88)
DROITS NETS VERSES	37 742 254,32

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 05/04
5 915 071,94	+24,50 %
59 629 518,53	-1,95 %
4 383 962,58	+39,47 %
2 473 375,31	
72 401 928,36	+2,72 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	0,00	5 915 071,94
0,00	364 655,84	59 264 862,69
0,00	238 177,44	4 145 785,14
0,00	0,00	2 473 375,31
0,00	602 833,28	71 799 095,08

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	84 669 797,50
cotisations retraite RACD	(3 586 734,05)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(5 217 281,05)
DROITS NETS VERSES	75 865 782,40

6 673 165,75	+131,67 %
1 160 571,19	-16,87 %
558 291,66	+40,86 %
8 392 028,60	+79,59 %
4 484 659,88	+25,27 %
85 278 616,84	+8,31 %

0,00	0,00	6 673 165,75
0,00	0,00	1 160 571,19
0,00	0,00	558 291,66
0,00	0,00	8 392 028,60
751,82	5 234,24	4 478 673,82
751,82	608 067,52	84 669 797,50

DROITS RÉPARTIS	VARIATION 05/04
60 735,68	-34,90 %
191 838,40	ns
252 574,08	170,72 %

PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
0,00	3 036,78	57 698,90
1 921,34	13 297,59	176 619,47
1 921,34	16 334,37	234 318,37

COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES	
DROITS NETS	126 427 952,50
cotisations retraite RACD	(5 290 473,48)
cotisations AGESEA, CSG & CRDS	(7 295 123,93)
DROITS NETS VERSES	113 842 355,09

DROITS REPARTIS	VARIATION 05/04
46 838 576,02	+1,48 %
85 278 616,84	+8,31 %
252 574,08	+170,72 %
132 369 766,94	+5,91 %

PRELEVEMENT SPECIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
458 009,30	4 856 730,09	41 523 836,63
751,82	608 067,52	84 669 797,50
1 921,34	16 334,37	234 318,37
460 682,46	5 481 131,98	126 427 952,50

NB : Il convient de souligner que ne figurent dans ce tableau que les droits (hors contribution à caractère social et administratif) ayant donné lieu à répartition individuelle (hors bons de reprise), à l'exclusion des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

COMPTE DE GESTION DES ACTIVITES

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2005		EXERCICE 2004	
ACTION SOCIALE		5 587 916		3 408 884
- Charges directes d'action sociale	5 237 802		2 996 487	
Allocations aux auteurs (compléments retraite et préretraite)	2 858 874		2 858 745	
Dons sur la caisse de solidarité	107 743		69 747	
Autres frais de solidarité	40 495		67 995	
Transfert engagements et remboursements retraite auteurs	2 230 690		0	
- Charges d'exploitation incombant à l'action sociale	350 114		412 397	
MAISON DES AUTEURS		303 173		295 352
- Charges d'exploitation incombant à la Maison des Auteurs	303 173		295 352	
ACTION CULTURELLE		4 571 712		3 892 421
- Charges directes d'action culturelle	3 705 624		3 084 547	
Action culturelle générale SACD	442 449		299 271	
Prix SACD	18 000		19 073	
Subvention Association Beaumarchais-SACD	1 028 823		842 400	
Action culturelle SACD théâtre	557 053		513 935	
Action culturelle SACD danse	179 707		168 515	
Action culturelle SACD musique	344 627		390 483	
Action culturelle SACD radio	26 012		20 116	
Action culturelle SACD cinéma	233 474		221 576	
Action culturelle SACD télévision	353 995		335 692	
Action culturelle SACD multimédia	25 960		38 470	
Action culturelle SACD cirque	90 579		95 017	
Action culturelle Fonds SACD	240 000		0	
Action culturelle SACD Belgique	145 000		140 000	
Action culturelle SACD Canada	19 945		0	
- Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle	866 087		807 874	
BIBLIOTHÈQUE		223 161		529 641
- Charges d'exploitation incombant à la bibliothèque	223 161		529 641	
DEFENSE PROFESSIONNELLE		347 200		347 200
- Soutien aux organisations professionnelles d'auteurs	347 200		347 200	
BENEFICE REPORTE AU COMPTE DE GESTION		0		0
TOTAL GÉNÉRAL		11 033 161		8 473 498

SOCIALES ET CULTURELLES DES AUTEURS

RESSOURCES	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION SOCIALE	4 459 012	2 270 969
Contribution à caractère social et administratif	1 388 772	1 344 364
Domaine public radio télévision	482 551	491 265
Contributions diverses action sociale	119 950	116 454
Participation auteurs régime interne	0	78 338
Participation auteurs 1 % succession	108 628	86 847
Revenus des dons et legs	113 056	153 701
Reprise sur provision pour engagements retraite auteurs	2 246 055	0
RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION CULTURELLE	3 959 832	3 293 611
Copie privée audiovisuelle	1 855 135	1 519 023
Copie privée sonore	435 124	414 917
Copie privée sonore part répartissable	563 580	542 835
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	1 061 715	802 734
Contribution SDRM	11 430	11 380
Produits divers	32 848	2 722
PRELEVEMENT ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (CISAC)	364 656	335 394
DROITS DE LA COMMUNAUTÉ DES AUTEURS	799 902	1 287 709
EMPRUNT AU RÉPERTOIRE NON PROTÉGÉ	806 088	656 091
DÉFICIT REPORTE AU COMPTE DE GESTION	643 671	629 724
TOTAL GÉNÉRAL	11 033 161	8 473 498

COMPTE DE GESTION

Données exprimées en Euros

CHARGES		EXERCICE 2005		EXERCICE 2004
I - CHARGES D'EXPLOITATION		27 504 178		26 828 877
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES		9 506 047		9 431 628
Achats	440 360		368 383	
Charges externes	9 065 687		9 063 245	
B - IMPÔTS ET TAXES		641 414		631 329
C - CHARGES DE PERSONNEL		15 080 549		14 970 051
Salaires	9 256 419		9 327 371	
Charges sociales	4 195 693		4 099 545	
Charges diverses	529 055		448 182	
Délégation de Bruxelles	1 099 382		1 094 953	
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		42 472		9 599
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		766 085		972 202
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS		823 940		184 343
G - REPORT DU DÉFICIT DU COMPTE DE GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES		643 671		629 724
II - CHARGES FINANCIERES		763 366		74 858
Intérêts bancaires	93		429	
Pertes de change	3 609		5 259	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0		37 116	
Charges sur cessions de titres de participation	686 392		0	
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0		0	
Provision pour dépréciation des titres de participations et créances rattachées	44 639		0	
Provision pour charges financières	28 633		32 053	
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES		557 384		1 030 986
IV - INTERESSEMENT		114 752		219 599
TOTAL DES CHARGES (II + III + IV)		28 939 680		28 154 319
RESULTAT DE L' EXERCICE		3 340		22 806
TOTAL GÉNÉRAL		28 943 021		28 177 126

DE L'ACTIVITÉ 2005

RESSOURCES	EXERCICE 2005		EXERCICE 2004	
I - RESSOURCES D'EXPLOITATION		24 790 848		24 489 102
A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES		1 784 307		2 092 515
Récupération de frais divers	41 771		47 251	
Récupération des charges imputées aux activités sociales et culturelles	1 742 535		2 045 264	
B - RETENUES SUR DROITS		16 583 554		16 339 375
RETENUES SUR SPECTACLE VIVANT	5 313 315		5 205 712	
Paris	1 625 227		1 445 908	
Province	3 076 776		3 123 346	
Pays francophones	302 100		286 190	
Pays non francophones	309 213		350 267	
RETENUES SUR AUDIOVISUEL	10 417 416		10 310 296	
Copie privée	836 178		828 180	
Contrats généraux	7 625 852		7 861 558	
Contrats francophones	1 179 937		1 062 935	
Contrats étrangers	537 271		375 125	
Contrats particuliers	238 177		182 498	
RETENUES SUR DROITS DIVERS	1 424		4 773	
RETENUES SUR PERCEPTIONS ANNEXES	833 143		813 684	
RETENUES SUR ECRIT (reprographie)	18 256		4 910	
C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION		6 302 699		5 938 295
PERCEPTION POUR FRAIS ADMINISTRATIFS	3 280 959		3 093 959	
Paris	963 628		866 694	
Province	2 111 590		2 025 830	
Pays francophones	205 741		201 435	
PRODUITS DIVERS	1 504 380		1 343 263	
DROITS PRESCRITS	1 517 361		1 501 073	
D - REPRISES SUR PROVISIONS		120 288		118 917
II - RESSOURCES FINANCIÈRES		3 882 294		3 528 796
Intérêts des prêts	15 983		16 224	
Produits sur créances diverses	197 472		230 932	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	208 786		202 362	
Gains de change	495		3 359	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement :				
-Sur F.C.P. SACD investissement	237 033		697 264	
-Sur autres valeurs mobilières de placement	2 368 625		1 814 352	
Reprise sur provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0		564 304	
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres participatifs et créances rattachées	853 899		0	
III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		269 878		159 227
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		28 943 021		28 177 126

AU 31 DÉCEMBRE 2005

PASSIF	AU 31 DÉCEMBRE 2005		AU 31 DÉCEMBRE 2004	
CAPITAL SOCIAL		1 546 313		1 477 621
REPORT A NOUVEAU		66 383		43 577
RESULTAT DE L' EXERCICE		3 340		22 806
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		1 616 036		1 544 004
PROVISIONS POUR ENGAGEMENT (RETRAITES)		1 997 785		3 899 713
Provision pour pensions personnel	1 997 785		1 653 657	
Provision pour retraites auteurs	0		2 246 055	
PROVISIONS POUR LITIGES		635 295		630 336
PROVISIONS POUR CHARGES FINANCIÈRES		0		0
TOTAL II - PROVISIONS		2 633 080		4 530 048
DETTES		152 172 633		144 029 646
Dépôts et cautionnements reçus	70		8 270	
Avances et acomptes clients	1 144		0	
Emprunts et concours bancaires	0		377	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 804 481		1 204 508	
Personnel	1 158 300		1 219 834	
État et organismes sociaux	6 497 866		5 664 018	
Autres créiteurs divers	2 775 414		3 247 013	
Auteurs créiteurs	48 583 958		42 501 911	
Pensions dues aux auteurs	34 083		97 108	
Organismes professionnels	2 707 493		3 009 493	
Droits audiovisuels à affecter	68 482 684		64 873 829	
Droits spectacle vivant à répartir	5 334 276		5 185 688	
Droits copie privée «Part auteurs» à affecter	4 667 587		4 945 981	
Droits copie privée «Part action culturelle»	2 882 838		2 853 839	
Droits de l'écrit (France) à répartir	21 318		213 156	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
- Audiovisuel	6 841 332		8 626 462	
- Spectacle vivant	379 790		378 159	
TOTAL III - DETTES		152 172 633		144 029 646
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0		0
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION		0		0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		156 421 749		150 103 699

➤ Théâtre

- Association Entr'actes
- Fonds de développement de la création théâtrale contemporaine (Syndeac)
- Fonds de soutien au théâtre privé
- Les Molières
- Festival des Francophonies en Limousin (Limoges)
- Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- Avignon Public Off
- Editions La Fontaine
- Editions Actes Sud Papiers
- Editions Espace 34
- Editions l'Amandier
- Editions les Impressions Nouvelles
- Editions Art et Comédie
- Salon du Théâtre et de l'Édition Théâtrale (Foire St Germain)
- Le Salon du Livre
- Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- Festival International de Théâtre de Rue (Aurillac)
- Festival Nava
- A mots découverts
- Les Chantiers d'Art Vivant
- Festival Regards Croisés (Troisième bureau)
- Festival Actoral
- Ecritures Vagabondes
- Le Facteur Théâtre
- Les Rencontres d'Ici et d'Ailleurs
- Les Mardis du Rond-Point
- Les Journées de Lyon des auteurs
- Tintas Frescas
- Journées de Théâtre Contemporain (Vienne)

➤ Musique

- Fonds de Création Lyrique
- Fonds de Création Musicale (FCM)
- Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- Festival Agora
- Académie Nationale du Disque Lyrique
- Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- Festival Opéra des Rues

➤ Danse

- Festival de la Nouvelle Danse d'Uzès
- Le Printemps de la Nouvelle Danse en Charente
- Art Danse Bourgogne
- Faits d'Hiver/Danses d'auteurs

➤ Arts du Cirque

- Jeunes talents cirque
- Festival Furies

➤ Télévision

- FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA)
- Rencontres Internationales de Télévision de Reims
- Festival des Scénaristes (Bourges)
- Festival de la Fiction Télévisée (St-Tropez)
- Grand Prix du Meilleur Scénariste de Télévision
- L'Harmattan
- La Poudrière
- Avant Scène Télévision
- Festival International du film de Luchon

➤ Cinéma

- Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- Institut Lumière
- Cinéma des Cinéastes
- Quinzaine des Réalisateurs
- De l'Encre à l'Écran (Tours)
- Festival France Cinéma (Florence)
- Association Scénario
- Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- Fédération Européenne des Réalisateurs de l'Audiovisuel (FERA)
- La Maison du Film Court
- L'Agence du Court Métrage
- La Poudrière
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Grand Prix du Meilleur Scénariste (+ Prix Junior)
- Festival d'un Jour

➤ Radio

- Les Radiophonies

➤ Création Interactive

- Prix Möbius
- Les Rencontres de la Jeune Création Numérique (Valenciennes)

➤ Actions non imputées à une discipline particulière

- Association Beaumarchais-SACD

Découvrez le site de la SACD

Les démarches de l'auteur,
les communiqués,
les prises de positions,
l'actualité professionnelle...

Et toujours

- visite guidée de la SACD,
- parcours des auteurs : dépôt, adhésion, déclaration, aides à l'écriture,
- les modèles de contrats,
- l'accueil des utilisateurs,
- la promotion avec l'action culturelle, Beaumarchais - SACD, Entr'Actes...



www.sacd.fr

SACD

Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

PARIS/BRUXELLES/MONTRÉAL

Paris

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
Tél. : 01 40 23 44 44
Fax : 01 45 26 74 28
www.sacd.fr

Bruxelles

Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
Tél. : 00 32 (2) 551 03 20
Fax : 00 32 (2) 551 03 25
www.sacd.be

Montréal

4446, boulevard Saint-Laurent
Bureau 202
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
Tél. : 00 1 (514) 738 88 77
Fax : 00 1 (514) 342 46 15
www.sacd.ca